

AR Prefecture

082-218200624-20260528-2026_05D07_1-DE
Reçu le 08/06/2026

MAIRIE DE FINHAN

82700 FINHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 MAI 2026

NOMBRE DE MEMBRES	
en exercice	présent à la réunion
15	13

L'an deux mille vingt-six, le 28 Mai à 18H00, le Conseil Municipal de la commune de FINHAN, la commune de FINHAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **REY Christiane, Maire**

Présents : MAZANA Emmanuelle, FILHES Benjamin, ARQUIE Bernadette, LOFERNE Pascal, LEBON Jean-François, MARTY Vanessa, PUVIS Auguste, ROYER Elise, PALAZOT Alexa, LAPOUS Gilles, PENCHENAT Luc, COUROUBLE Christine,

Excusés : JUBIN Sébastien procuration à REY Christiane, NAVARRO Ariane, procuration à COUROUBLE Christine

Absents :

Date de la convocation

20/05/2025

Secrétaire de séance : MAZANA Emmanuelle

Délibération N°2026_05D07 – REPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – RECTIFICATION DU DECOMPTE DES VOIX

Transmission d'une version rectifiée de la délibération n° 2026_05D07, afin de corriger une erreur matérielle relative au décompte des votes. Le résultats exacte est : 3 voix contre et 0 abstentions. Cette rectification est sans incidence sur l'adoption de la délibération.

Vu :

- Le budget prévisionnel adopté pour l'exercice 2026
- L'enveloppe globale des subventions allouée aux associations, d'un montant de 74 000.00€ (délibération n° 2026_03D13 du 13 avril 2026)
- Les demandes de subventions déposées par les associations
- L'avis de la commission « Vie associative » réunie le 20 avril 2026

Considérant :

- L'intérêt général des collectivités portées par les associations locales ;
- La nécessité de soutenir le tissu associatif ;
- Les critères d'attribution définis par la délibération n° 2026_04 D13 du 13 avril 2026
- Les propositions de répartition formulées par la commission ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

- **D'approuver** la répartition de l'enveloppe globale de subvention pour l'exercice 2026, telle que proposée par la commission comme suit :

- CLAE	63 000.00 €
- Généalogie	150.00 €

AR Prefecture

082-218200624-20260528-2026_05D07_1-DE
Reçu le 08/06/2026

- APEL – Emilie de RODAT	200.00 €
- Comité des fêtes	6 000.00 €
- RUGBY (USF)	1 000.00 €
- MON'AX	400.00 €
- Culture et loisirs	200.00 €
- Musée des métiers d'autrefois	500.00 €
- Union cycliste Finhanaise	200.00 €
- Pétanque Club Finhanais	500.00 €
- Don du Sang Montech	100.00 €
- Sapeurs-pompiers	100.00 €
- Orchestre Montech	200.00 €
- Amicale du maquis de Lavit	150.00 €
- APE Jean Lacaze	350.00 €

TOTAL 73 050.00 €

- **De préciser** que le versement des subventions est subordonné :
 - A la production des pièces justificatives demandées ;
 - Du respect des engagements pris par les associations bénéficiaires ;
- **D'autoriser** le Maire à :
 - Signer tout document relatif à l'attribution de ces subventions ;
 - Procéder au versement des sommes correspondantes

Adoptée à la majorité des votants

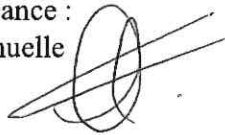
Pour : 12

FINHAN, le 08 juin 2026

Le Maire

Christiane REY

Le Secrétaire de séance :
MAZANA Emmanuelle



Certifié exécutoire le : 7.8. JUIN 2026

Et publié ou notifié le : 7.8. JUIN 2026



AR Prefecture

082-218200624-20260528-2026_05D08_1-DE
Reçu le 08/06/2026

MAIRIE DE FINHAN

82700 FINHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 MAI 2026

NOMBRE DE MEMBRES	
en exercice	présent à la réunion
15	13

Date de la convocation

20/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 mai à 18H00, le Conseil Municipal de la commune de FINHAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **REY Christiane, Maire**

Présents : MAZANA Emmanuelle, FILHES Benjamin, ARQUIE Bernadette, LOFERNE Pascal, LEBON Jean-François, MARTY Vanessa, PUVIS Auguste, ROYER Elise, PALAZOT Alexa, LAPOUS Gilles, PENCHENAT Luc, COUROUBLE Christine,

Excusés : JUBIN Sébastien procuration à REY Christiane, NAVARRO Ariane procuration à COUROUBLE Christine

Absents :

Secrétaire de séance : MAZANA Emmanuelle

Délibération N°2026_05D08 – PARTICIPATION ECOLE PRIVEE SOUS CONTRAT – BUDGET 2025/2026 - RECTIFICATION DU DECOMPTE DES VOIX

Transmission d'une version rectifiée de la délibération n° 2026_05D08, afin de corriger une erreur matérielle relative au décompte des votes. Le résultats exacte est : 0 voix contre et 3 abstentions. Cette rectification est sans incidence sur l'adoption de la délibération.

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention annuelle a été prévue au budget 2026 pour participation aux charges de fonctionnement de l'école Emilie de RODAT, école sous contrat d'association. Cette participation est calculée par enfant de FINHAN inscrit à l'école primaire.

Pour l'année 2025/2026 :

- Ecole élémentaire 18 enfants
- Ecole maternelle 12 enfants.

Mme le Maire propose d'attribuer la somme de 650.00 € par enfant de l'élémentaire et 1 200.00 € par enfant maternelle. Budget total 26 100.00 €

Monsieur PUVIS, ne participe pas au vote

Les membres du conseil après avoir délibéré à la majorité des votants :

CHARGENT le Maire de procéder à toutes les démarches quant au versement de cette subvention.

DISENT que les crédits sont disponibles et inscrits au budget communal.

Pour : 11

AR Prefecture

082-218200624-20260528-2026_05D08_1-DE
Reçu le 08/06/2026

Certifié conforme au registre des délibérations
FINHAN, le 08 juin 2026

Le Maire

Christiane REY

Le secrétaire de séance :
MAZANA Emmanuelle



Certifié exécutoire le : 08 JUIN 2026
Et publié ou notifié le : 08 JUIN 2026

